



## Fiche d'information sur la fin du Programme de connectivité à prix réduit (ACP)

En 2021, le Congrès a instauré le programme de connectivité à prix réduit (ACP) dans le cadre de la loi bipartisane sur les infrastructures, en lui allouant 14,2 milliards de dollars. La Commission fédérale des communications (FCC) a été chargée d'élaborer et de mettre en œuvre le programme ACP, ainsi que des activités de sensibilisation et d'information concernant ledit programme.

Plus de 22 millions de ménages sont inscrits et recevaient la réduction mensuelle accordée dans le cadre du programme ACP en janvier 2024.

Pour tout renseignement d'ordre général sur le programme ACP, consultez : [GetInternet.gov](https://www.getinternet.gov).

### Situation actuelle

Sans financement supplémentaire du Congrès, les 14,2 milliards de dollars alloués au financement du programme ACP devraient être épuisés en avril 2024 (la date est une estimation et peut changer). En conséquence, la FCC a commencé à prendre des mesures en vue de la clôture du programme ACP, notamment :

- Les demandes et inscriptions au programme ACP ne pourront plus être prises en compte après le 7 février 2024 à 23h59 (ET).
- Les ménages dont la demande a été approuvée et qui bénéficient déjà de la réduction mensuelle sur l'Internet avant le 7 février 2024 continueront à recevoir leur réduction ACP jusqu'à épuisement des fonds du programme ACP, tant que le ménage reste inscrit au programme.
- Après épuisement des fonds ACP (prévue en avril 2024), les ménages bénéficiant du programme ACP ne recevront plus les réductions accordées dans le cadre du programme ACP.

### Quelle est l'impact de cette décision sur les ménages à faibles revenus ne participant pas au programme ACP ?

- En raison de la fin du programme, les nouvelles inscriptions au programme ACP devront être interrompues. À partir du 7 février 2024, aucune nouvelle inscription ne sera acceptée.
- Les ménages éligibles qui ne sont pas encore inscrits et qui souhaitent bénéficier du programme ACP doivent remplir une demande sur [GetInternet.gov](https://www.getinternet.gov) dès que possible afin de permettre le traitement de leur demande. Une fois la demande approuvée, vous devrez vous inscrire auprès d'un fournisseur de services Internet avant le 7 février 2024 à 23h59 (ET) pour commencer à recevoir la réduction.
- Si vous avez droit à l'ACP mais que vous ne vous êtes pas inscrit(e) auprès d'un fournisseur de services Internet avant le 7 février 2024 à 23h59 (ET), vous ne pourrez plus bénéficier de la réduction accordée dans le cadre du programme ACP.

### Quel est l'impact de la clôture du programme pour les ménages déjà inscrits au programme ACP ?

- Les ménages inscrits au programme ACP continueront à bénéficier d'un service internet mensuel à prix réduit jusqu'à la fin du programme.
- Au cours de la période de clôture du programme ACP, les ménages en bénéficiant recevront des avis de leur fournisseur de services Internet concernant l'impact de la fin de la réduction sur leur facture et leur service. Ces avis informeront les ménages de :
  - (1) la fin du programme ACP,
  - (2) l'impact sur leur facture,
  - (3) la date de la dernière facture tenant compte de la réduction accordée dans le cadre du programme ACP, et de
  - (4) la possibilité de changer de service ou d'opter pour le maintien du service après la fin du programme ACP
- Les ménages bénéficiant de la réduction ACP peuvent également changer de forfait Internet sans pénalité.

#### Les ménages bénéficiant du programme ACP devraient :

- Consulter régulièrement leurs emails pour obtenir de plus amples informations et des mises à jour concernant la réduction ACP. Ils devraient également consulter les sites : <http://www.AffordableConnectivity.gov> et [www.fcc.gov/acp](http://www.fcc.gov/acp).
- Contacter leur fournisseur de services Internet pour leur poser des questions sur l'impact de la fin du programme ACP sur leur facture mensuelle et les options disponibles.
- Consulter le site [www.fcc.gov/acp](http://www.fcc.gov/acp) pour accéder aux réponses aux questions les plus fréquemment posées (FAQ) et à d'autres conseils sur le processus de clôture du programme ACP, y compris les réponses aux questions sur le maintien du service Internet après la fin dudit programme.
- Contacter directement l'USAC pour toute autre question concernant la fin du programme ACP. Les ménages peuvent appeler le Centre d'assistance ACP au 877-384-2575 pour obtenir des informations sur leur bénéfice.

#### Quelles sont les dates importantes à retenir concernant la fin du programme ACP ?

- **7 février 2024** : il s'agit du dernier jour où des nouvelles demandes et inscriptions au programme ACP pourront être reçues et acceptées. Les ménages éligibles doivent avoir été acceptés et s'être inscrits auprès d'un fournisseur de services Internet avant 23h59 (ET) le 7 février pour bénéficier de la réduction accordée dans le cadre du programme ACP. À partir du 8 février 2024, aucune inscription au programme ACP ne sera plus possible.
- **À partir de la fin janvier 2024** : les ménages bénéficiant actuellement d'une réduction mensuelle dans le cadre du programme ACP commenceront à recevoir des avis de leurs fournisseurs de services Internet contenant des informations sur la fin de ladite réduction. Ces informations comprendront la date de fin du programme et l'impact de la perte de la réduction sur la facture et les services auxquels le ménage est abonné.
- **Avril 2024** : la FCC prévoit que les fonds attribués au programme ACP existant seront épuisés en avril 2024 si le Congrès n'accorde pas des fonds supplémentaires. Les consommateurs qui sont inscrits au programme ACP continueront à bénéficier de la réduction sur leur service internet jusqu'en avril 2024. Cette date est une estimation et peut changer.